

CONSIGNES DE VOTES

- Assemblée Générale 2024 -

Listes des droits de vote

Les adhérents de la Fédération Départementale des Chasseurs du Doubs, qui disposaient de pouvoirs en vue de l'Assemblée Générale, avaient vingt jours avant la date de celle-ci pour nous adresser la liste des droits de vote en leur possession, soit le 23 mars 2024.

Les statuts de la FDC25 précisent que tous les adhérents de la Fédération Départementale des Chasseurs du Doubs peuvent prendre connaissance de l'ensemble des listes pendant les huit jours précédant l'Assemblée Générale.

Ainsi, si vous souhaitez consulter les **listes des droits de vote**, celles-ci seront disponibles sur votre espace adhérent dans l'onglet "Circulaires"/ "Flash-info - Général" **à partir du vendredi 5 avril 2024.**

Vote

Les votes auront lieu en présentiel ou de façon dématérialisée via votre espace adhérent, du vendredi 12 avril 2024 de 19 h 00 à 22 h 00.

Attention : prévoir de vous connecter au moins à 21h afin de pouvoir consulter l'ensemble des documents nécessaires au vote (vidéo du rapport d'activité notamment).

Nous vous rappelons que chaque chasseur n'ayant pas confié son timbre vote à une tierce personne aura la possibilité de participer au vote soit en présentiel soit en ligne à titre individuel.

Après avoir voté, vous n'aurez pas la possibilité de voter une seconde fois. Vous ne pourrez pas visualiser votre vote sur la plateforme en ligne : le système vous indiquera simplement que vous avez déjà voté. Nous vous garantissons **le caractère secret du scrutin**, comme stipulé dans le règlement intérieur de la Fédération.

La Fédération vous communiquera les résultats pour chaque résolution au plus tard le mardi 16 avril 2024 sur notre site internet www.fdc25.com.

Le vote des résolutions en ligne est possible
en vous connectant sur votre espace adhérent via notre site internet à cette adresse :
<https://fdc25-2.retrieve-ea.fr/html/Connexion.aspx>.

1/ Se connecter à son espace adhérent



Identification

Fédération départementale des chasseurs du Doubs
Espace Adhérents

Connexion

Accès à votre Espace Adhérents

Vous allez accéder à l'Espace Adhérents de la Fédération départementale des chasseurs du Doubs, espace réservé aux chasseurs et aux responsables de territoire de la fédération, dès que vous vous serez authentifié au moyen d'un identifiant et d'un mot de passe.

Pour un accès chasseur : l'identifiant correspond à votre identifiant Guichet Unique de 14 caractères présent sur votre titre de validation du permis de chasser ? et le mot de passe à votre date de naissance au format JJ/MM/AAAA (exemple : 18/05/1958).

Pour un accès responsable de territoire : votre identifiant et votre mot de passe vous ont été communiqués par courrier ou par mail.

Cet espace est conçu pour faciliter les échanges avec la fédération et vous permettre, de manière interactive, de saisir des données que vous devez jusqu'à présent envoyer par courrier, et d'obtenir dynamiquement des graphiques et des états concernant ces données.

Bonne navigation !

Identifiant

Mot de passe

Connexion

Mot de passe oublié ?

- **Adhérent territoire**

L'identifiant et le mot de passe sont ceux utilisés habituellement (lors de la déclaration de vos prélèvements).

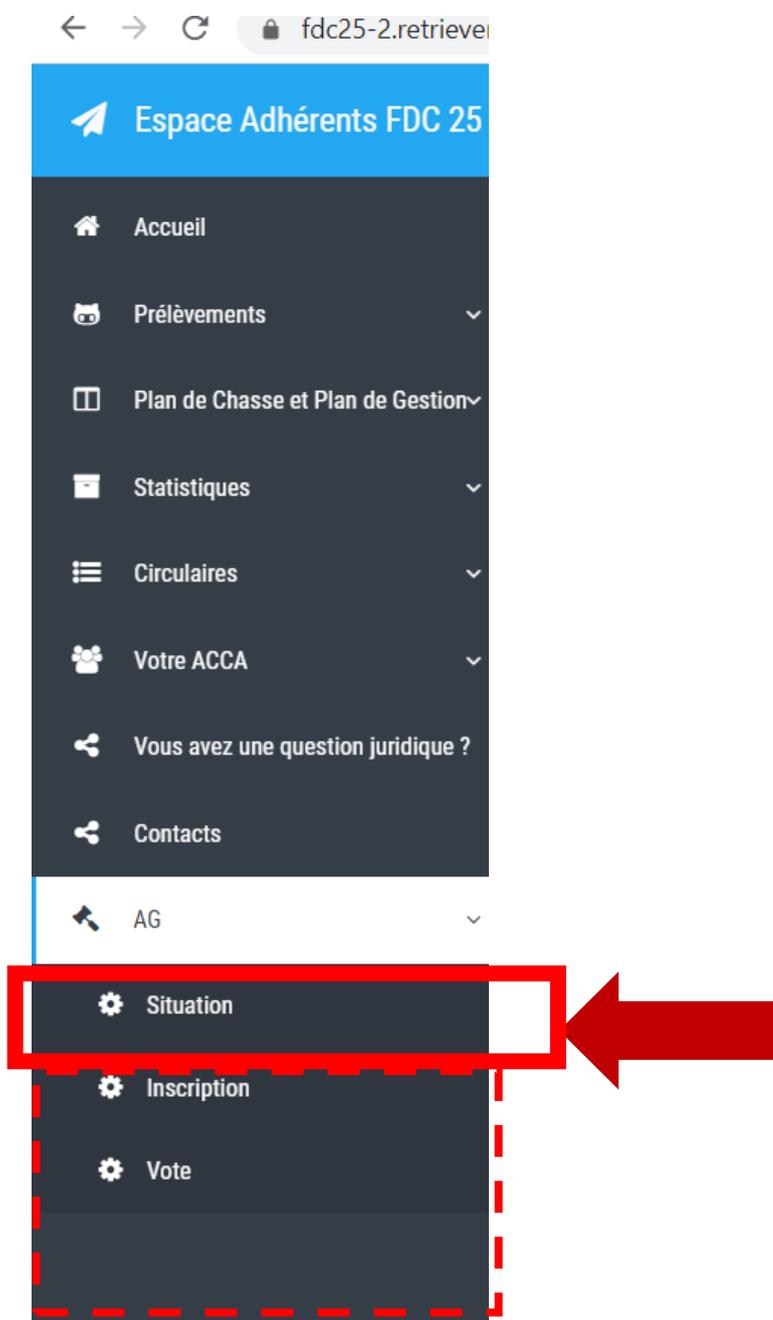
- **Adhérent chasseur**

L'identifiant correspond à votre identifiant Guichet unique de 14 caractères présent sur votre titre de validation du permis de chasser (sous le code-barres) et le mot de passe est votre date de naissance au format JJ/MM/AA (exemple : 29/04/1984).

2/ Scrutin

- Accès AG 2024

Vous avez accès au module AG dans le menu à gauche :



- **Votre situation**

Dans l'onglet  **Situation**, vous trouverez :

- si vous êtes adhérent de notre Fédération ;
- si vous avez donné votre pouvoir à un territoire pour les chasseurs individuels ;
- **si vous pouvez participer au scrutin.** En effet, si vous êtes adhérent territoire et que vous n'avez pas renvoyé votre collecteur avant le 23 mars 2024 (cachet de la poste faisant foi) vous ne pouvez pas voter comme adhérent territoire. Si vous avez émargé sur place vous ne pourrez pas voter en ligne. Si vous êtes adhérent chasseur et que vous avez donné pouvoir à un territoire ou à un autre chasseur, vous ne pouvez pas voter.
- **le nombre total de voix dont vous disposez :**
 - pour les adhérents territoires : voix adhésion + voix hectares + pouvoirs collectés ;
 - pour les chasseurs individuels ayant collecté des pouvoirs : votre voix + pouvoirs collectés ;
 - pour les chasseurs individuels n'ayant pas donné pouvoir : 1 voix.

Exemple d'un territoire ayant renvoyé ses collecteurs avant le 23 mars 2024 et ayant collecté des pouvoirs :

Votre situation
Vous êtes adhérent de la fédération. Vous pouvez participer au scrutin. Votre nombre de voix : 21

Exemple d'un territoire ayant renvoyé ses collecteurs avant le 23 mars 2024, ayant récupéré des pouvoirs et ayant émargé sur place :

<p>Vos votes ont été enregistrés en présentiel.</p> <p>Vous ne pouvez pas participer au scrutin.</p> <p>Votre nombre de voix : 31</p> <p>Voix adhérent : 1</p> <p>Voix hectares : 30</p> <p>Voix chasseurs : 0</p> <p>Voix mandats : 0</p>

Exemple d'un territoire n'ayant pas renvoyé ses collecteurs avant le 23 mars 2024 :

Votre situation
<p>Vous êtes adhérent de la fédération. Vous n'êtes pas inscrit. Vous ne pouvez pas participer au scrutin. Votre nombre de voix : 28</p>

Exemple d'un chasseur ayant donné pouvoir à un territoire :

Votre situation
<p>Vous êtes adhérent de la fédération. Vous avez donné votre pouvoir à 00224;A.C.C.A. de [REDACTED] ; M. X Vous ne pouvez pas participer au scrutin. Votre nombre de voix : 0</p>

Dans cet exemple, M. X ne pourra pas voter car il a donné pouvoir à un territoire.

Exemple d'un chasseur n'ayant pas donné pouvoir à un autre chasseur ou à un adhérent territoire :

Votre situation
<p>Vous êtes adhérent de la fédération. Vous pouvez participer au scrutin. Votre nombre de voix : 1</p>

Attention : dans le cas d'une AG électronique, il n'est pas possible pour les responsables de territoire de donner mandat. **Le président du territoire doit donc voter.**

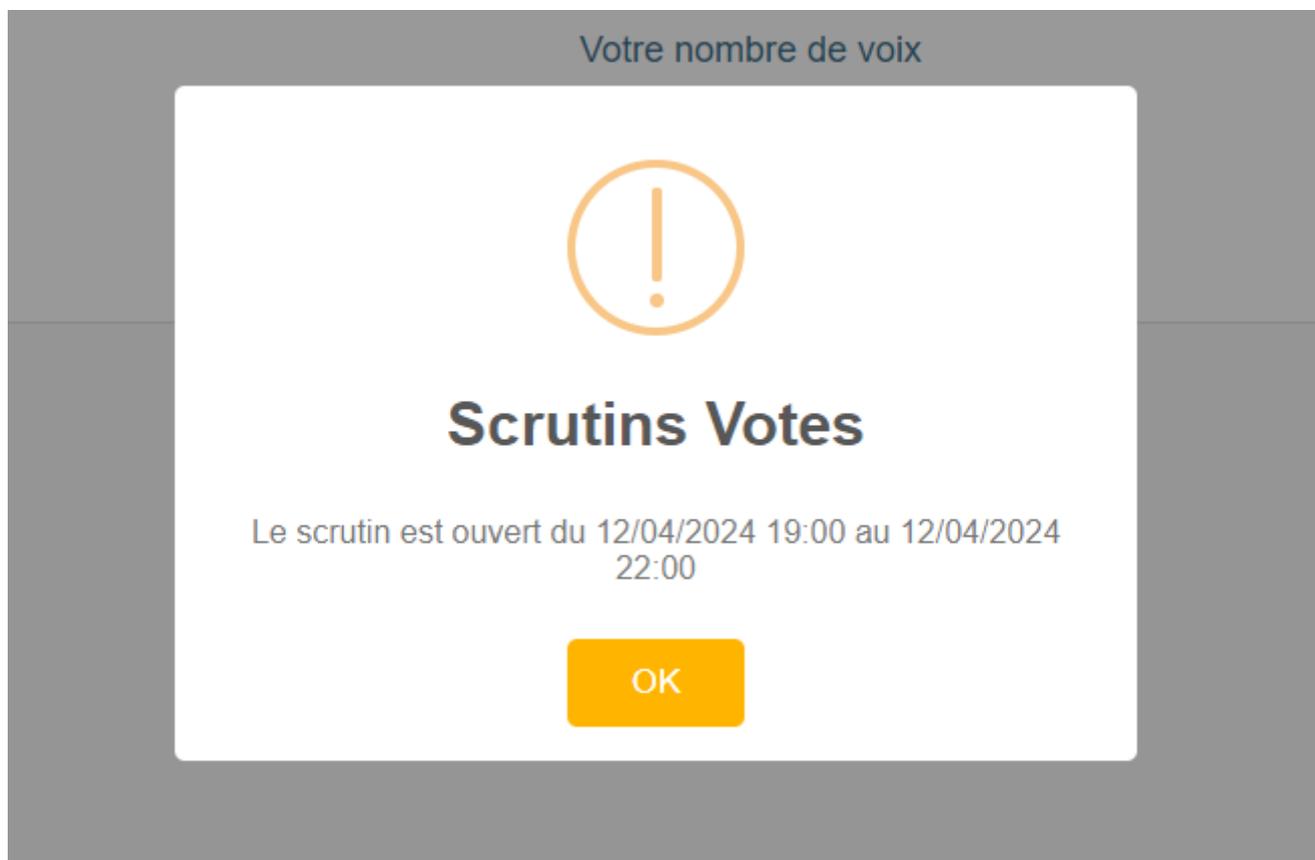
- **Inscription**

Pour cette consultation électronique, l'onglet  **Inscription** n'est pas utile. En effet, les inscriptions ont déjà été réalisées.

- Voter

Dans l'onglet , vous trouverez affiché à l'écran :

- Avant l'ouverture de l'AG :



- Dès l'ouverture de l'AG :



Aperçu des votes du scrutin Assemblée Générale 2024 du 12/04/2024

Bonjour à tous, Nous vous avons transmis la notice de vote par e-mail. Vous la trouverez également en page d'accueil du site internet de votre Fédération. Important : avant de répondre à certaines questions, il vous faudra d'abord consulter la pièce-jointe en cliquant sur l'icône à gauche. Attendez bien que le téléchargement soit terminé. Lors de la consultation de ces documents, il est possible que vous soyez déconnectés (système de sécurité). Pas d'inquiétude, reconnectez-vous à votre espace adhérent comme à l'accoutumée. Nous vous remercions pour votre engagement et vous souhaitons un bon vote en ligne. Votre Fédération

Résolution 1	
	Approuvez-vous les comptes 2022/2023 de la FDC 25, tels qu'ils vous ont été présentés ? (cliquez sur l'icône à gauche) <input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON <input type="radio"/> ABSTENTION

Précisions :

- seules les résolutions sont soumises au vote ;
- **si vous voyez cet icône** (à gauche de la résolution) , il s'agit de la pièce-jointe.
Merci de bien vouloir patienter pendant le téléchargement ;
- vous devrez donner une réponse à toutes les résolutions pour pouvoir valider.

- **Confirmer vos votes**

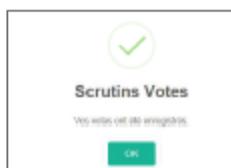
Une double confirmation vous sera demandée :



Puis :



Confirmation que le vote a bien été enregistré :



Nous vous remercions pour votre engagement et vous souhaitons un bon vote en ligne.

Votre Fédération

Labellechasse
Les Chasseurs du Doubs